

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n° C-2021-12-15/11

DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE DÉSFFECTÉE AO 316 SISE LA ROTONNIÈRE 43 AVENUE JEAN MOULIN À GRIGNY

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président, délégué à la distribution publique d'énergies et aux relations avec les concessionnaires

Le mercredi 15 décembre 2021 à 18 h 39, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire par visioconférence (en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément aux dispositions de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire), sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

**Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

Nombre de délégués en exercice :	28
Quorum :	10
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués suppléants présents :	2
Total de délégués présents	16
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	21

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Joëlle SECHAUD, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Christophe PINEL (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Jean-Marie HOMBERT (St Romain-au-Mt-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Bertrand ARTIGNY (Métropole de Lyon), Aurélie GHIRARDI (Chasselay) ; Marc DUBIEF (Bron), Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Gérald PETITGAND (Rillieux-la-Pape), Gilles CATHELAND (St Cyr-au-Mt-d'Or), Carine GENOIS (St Didier-au-Mt-d'Or), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

SIGERLY

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) :

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Joëlle SECHAUD	(Métropole de Lyon)
Philippe GUELPA BONARO	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	BRUNEL VIEIRA	(Métropole de Lyon)
Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Christiane CHARNAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)
David MARTIN	(Dardilly)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Germain LYONNET	(Quincieux)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET	(Montanay)

Secrétaire de séance : Monsieur Marc DUBIEF (Bron)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 322-4 du Code de l'énergie, les ouvrages des réseaux publics de distribution appartiennent aux collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1 disposant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signée le 28 juin 2006 ;

Vu le projet de convention de rétrocession d'une parcelle de terrain entre ENEDIS et le SIGERLy joint en annexe ;

Considérant, la demande émise le 20 octobre 2021 par la société SNC COGEDIM GRAND LYON, opérateur immobilier, d'acquérir la parcelle AO 316 de 10 m² sise La Rotonnière 43 avenue Jean Moulin à Grigny dans le cadre d'une opération de construction de logements collectifs ;

Considérant que l'opérateur entend déplacer et intégrer le poste de transformation électrique existant dans le cadre de son projet immobilier et qu'il a reçu l'accord d'ENEDIS pour la réalisation des travaux afférents à l'électricité ;

Considérant le constat de désaffectation de cette parcelle par le concessionnaire ENEDIS, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution d'électricité ;

Considérant que la parcelle étant un bien de retour, fait l'objet d'une rétrocession à titre gratuit au sein du domaine public du SIGERLy, et qu'il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement avec intégration au domaine privé du syndicat ;

SIGERLy

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président ;

Le Comité syndical :

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit par ENEDIS de la parcelle AO316 sise La Rotonnière, 43 avenue Jean Moulin à Grigny dans le périmètre de la propriété du SIGERLy, ainsi que le projet de convention de restitution de terrain entre ENEDIS et le SIGERLy relatif à ladite parcelle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de rétrocession de ladite parcelle, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREND ACTE du retour de ladite parcelle dans le domaine public du SIGERLy et **CONSTATE** qu'elle n'est plus affecté au service public de distribution d'électricité ;

PRONONCE le déclassement du domaine public du SIGERLy de la parcelle cadastrée AO 316 sise La Rotonnière 43 avenue Jean Moulin à Grigny, d'une superficie totale de 10 m², et son incorporation au domaine privé du SIGERLy.

Nombre de délégués votants : 21 (69 voix)
 Nombre de délégués avec 4 voix : 16 (dont 5 pouvoirs)
 Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Nombre de suffrages exprimés : 20 (65 voix)
Nombre d'abstention : 1 (4 voix)
Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 20 (65 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 1 (4 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.